



Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Suite donnée aux dispositions prises à la dix-septième session ordinaire

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), créée en application de l'article VI.1 de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission est un espace intergouvernemental de débat et de négociation sur les questions relatives à la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

À sa dix-septième session ordinaire (18-22 février 2019), la Commission a invité les Membres et observateurs à contribuer de multiples façons à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en apportant des éléments de réflexion et autres contributions spécifiques à la mise en œuvre des divers produits et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel de la Commission. La présente lettre donne une vue d'ensemble des produits et objectifs d'étape sectoriels et transversaux à propos desquels les Membres et les observateurs ont été invités à communiquer des observations ou à apporter des contributions, elle précise les types de contributions attendues et fixe les délais dans lesquels les observations et contributions doivent être transmises au secrétariat. Les informations fournies sont récapitulées dans un tableau annexé à la présente lettre.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture saisit l'occasion pour renouveler à ses Membres, ainsi qu'à leurs représentations permanentes et ambassades accréditées, l'assurance de sa très haute considération.

La présente communication est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Destinataires principaux (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/ambassades.

La présente communication est également adressée aux observateurs.

1. VALIDATION DES COORDONNATEURS ET POINTS FOCALIS NATIONAUX

Les membres de la Commission traitent des diverses questions en rapport avec les travaux de la Commission par le biais de leurs points focaux nationaux et coordonnateurs nationaux. À l'heure actuelle, il existe des coordonnateurs/points focaux nationaux de la Commission pour la biodiversité, les ressources zoogénétiques, les ressources génétiques aquatiques, les ressources génétiques forestières et les ressources phylogénétiques. Les coordonnateurs/points focaux nationaux actuels sont répertoriés sur le site web de la Commission à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/cgrfa/overview/nfp/fr/>

Les membres sont invités à confirmer que leurs listes de coordonnateurs/points focaux nationaux figurant sur le site web de la Commission sont correctes et à les corriger et compléter si nécessaire.

Suite à donner: Valider les listes de coordonnateurs/points focaux nationaux, après avoir vérifié qu'elles étaient correctes et complètes:

1. **Point focal national pour la Commission (contact: CGRFA@fao.org);**
2. **Coordonnateur national pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (contact: DAD-IS@fao.org);**
3. **Point focal national pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (contact: ITWG-AqGR@fao.org);**
4. **Point focal national pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (contact: SOW-BFA@fao.org);**
5. **Point focal national pour les ressources génétiques forestières (contact: FO-ITWG-FGR@fao.org); et**
6. **Point focal national pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (contact: WIEWS@fao.org)**

Date limite: 31 août 2019 et ultérieurement, si nécessaire.

À envoyer aux adresses électroniques indiquées ci-dessus.

QUESTIONS TRANSVERSALES

2. LE RÔLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

Lors de sa dix-septième session ordinaire, la Commission a pris acte de l'étude thématique de référence n° 69, *Biodiversity for food and agriculture and food security - An exploration of interrelationships* [étude des liens entre biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et sécurité alimentaire] et a demandé au Secrétariat d'élaborer, en s'appuyant sur l'examen approfondi réalisé par les pays et sur des informations complémentaires, une brochure dans toutes les langues officielles de l'ONU sur la contribution des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) à la sécurité alimentaire et à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents¹.

Suite à donner: Envoi de propositions pour la brochure sur la contribution des RGAA à la sécurité alimentaire

Date limite: 31 août 2019

À envoyer à: CGRFA@fao.org

3. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

La Commission a accueilli avec satisfaction les notes explicatives relatives aux *Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* ([Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages](#)) et a encouragé les Membres à examiner les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, y compris les notes explicatives, et à les utiliser, selon qu'il convient.

La Commission a demandé à sa Secrétaire de préparer les résultats attendus suivants et d'inviter les Membres et les observateurs à y apporter des contributions:

¹ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 10.

- i) une évaluation des activités passées de la Commission sur l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant;
- ii) une enquête actualisée sur les approches législatives, administratives et stratégiques existantes, y compris les pratiques optimales, en matière d'accès et de partage des avantages dans les différents sous-secteurs des RGAA et sur les savoirs traditionnels en rapport avec les RGAA que les peuples autochtones et les populations locales détiennent, en vue de déterminer les approches couramment adoptées et de tirer des enseignements de leur mise en œuvre, ainsi que de repérer les difficultés et de trouver des solutions;
- iii) un aperçu des éléments nouveaux qui se sont fait jour au titre d'autres accords ou instruments internationaux intéressant l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant; et
- iv) une proposition d'activités futures que la Commission pourrait mener dans le domaine de l'accès et du partage des avantages pour les différents sous-secteurs des RGAA¹.

Suite à donner: Envoi de contributions sur les résultats attendus ci-dessus

Date limite: 31 août 2019

À envoyer à: CGRFA@fao.org

¹ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphes 19-20.

4. NUTRITION ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

La Commission a pris acte de l'importance des savoirs traditionnels et des aliments autochtones et oubliés, ainsi que des initiatives qui s'y rapportent, et de l'intérêt pour les populations autochtones et locales de participer à la formulation des politiques, programmes et plans d'action relatifs à la nutrition.

La Commission a appelé les pays et les observateurs à faire part de leur expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives à la biodiversité et à la nutrition, y compris les achats publics diversifiés, les programmes d'alimentation scolaire et d'autres approches. Elle a invité les pays et les observateurs à mettre en commun leurs pratiques optimales et leur expérience s'agissant de l'intégration de la biodiversité dans les politiques et les programmes relatifs à la nutrition ainsi que les connaissances traditionnelles en matière d'alimentation, et a demandé à la FAO de rassembler ces politiques et programmes, pour examen à sa prochaine session¹.

Suite à donner: Contributions sur:

- i) **les expériences dans l'élaboration et l'application de politiques relatives à la biodiversité et la nutrition; et**
- ii) **les pratiques optimales et les enseignements tirés dans l'intégration de la biodiversité dans les politiques et programmes de nutrition et les savoirs traditionnels relatifs aux aliments.**

Date limite: 31 juillet 2020

À envoyer à: CGRFA@fao.org

BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Biodiversité

5. BESOINS ET ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE POUR DONNER SUITE AU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

La Commission est convenue que le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, ainsi que les réflexions dans d'autres instances qui mettent également en lumière l'appauvrissement de la biodiversité en rapport avec l'alimentation et l'agriculture, appellent un suivi intersectoriel clair et effectué en temps utile. La Commission a demandé à la Secrétaire d'inviter les membres de la Commission et les observateurs à présenter leurs propositions et observations écrites sur le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre* qui figure à l'appendice C² du rapport de la réunion³.

Suite à donner: Envoi de propositions de texte et de commentaires concrets sur le document *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*

Date limite: 1^{er} octobre 2019

À envoyer à: SOW-BFA@fao.org

Ressources phytogénétiques

6. PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

La Commission a approuvé l'approche proposée pour l'élaboration du *Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a demandé aux points focaux

¹ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 36.

² [CGRFA-17/19/Report](#), appendice C.

³ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 47.

nationaux de faire rapport, au moyen du système mondial d'information et d'alerte rapide WIEWS et entre janvier et décembre 2020, sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour la période allant de juillet 2014 à décembre 2019. En outre, elle a invité les points focaux à communiquer un résumé descriptif des progrès accomplis (de janvier 2012 à décembre 2019) en indiquant les lacunes restant à combler et les difficultés restant à surmonter. Dans leurs résumés descriptifs, les points focaux nationaux pourraient décrire brièvement les banques de gènes de leur pays et faire rapport sur les efforts déployés pour assurer la complémentarité entre la gestion sur le lieu d'exploitation et la conservation *in situ* des RPGAA d'une part et la conservation *ex situ* d'autre part¹.

Suite à donner: Les points focaux nationaux pour les ressources phytogénétiques sont invités à fournir par le biais de WIEWS:

- i) **des informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour la période de juillet 2014 à décembre 2019; et**
- ii) **un résumé descriptif des progrès réalisés pour chaque activité prioritaire entre janvier 2012 et décembre 2019**

Période considérée: Janvier-décembre 2020

Ressources génétiques forestières

7. PRÉPARATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

La Commission a adopté le plan ² et le calendrier ³ proposés aux fins de l'élaboration du Deuxième rapport, ainsi que les directives⁴ relatives à l'élaboration des rapports nationaux. Elle a encouragé les pays à commencer la collecte d'informations et de données en vue de l'élaboration de leurs rapports nationaux et les a appelés à communiquer ces rapports le 30 juin 2020 au plus tard, aux fins de l'élaboration du Deuxième rapport⁵. Des données et informations seront également utilisées pour la préparation du second rapport et la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

Suite à donner: i) Les points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières sont invités à soumettre les rapports de pays pour le Deuxième rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde

- ii) **Les réseaux régionaux et organisations internationales concernés sont invités à soumettre des rapports sur leurs contributions quant à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières**

Date limite: 30 juin 2020

Contact: FO-ITWG-FGR@fao.org

Ressources zoogénétiques

8. RAPPORT D'AVANCEMENT DES PAYS SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

La Commission a adopté la proposition de suivre le modèle de rapport utilisé pour rédiger les rapports de synthèse précédents lors du prochain examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. Elle a invité les pays à établir leurs rapports intérimaires nationaux en temps voulu et à les remettre le 31 juillet 2019 au plus tard⁶. Elle a souligné qu'il fallait que les pays mettent régulièrement à jour leurs données nationales dans le système DAD-IS et d'autres bases de données pertinentes, afin que les

¹ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 69.

² [CGRFA-17/19/10.3](#), appendice I.

³ [CGRFA-17/19/10.3](#), appendice II.

⁴ [CGRFA-17/19/10.3/Inf.1](#).

⁵ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 78.

⁶ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 85.

décisions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial soient étayées par des données et des informations aussi récentes que possible¹.

Suite à donner: Les coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques sont invités à soumettre les rapports d'avancement des pays sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, en suivant la procédure décrite dans la [Lettre circulaire aux gouvernements C/AGA-5](#) du 4 mars 2019

Date limite: 31 juillet 2019

À envoyer à: DAD-IS@fao.org

¹ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 89.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

9. NÉCESSITÉ DE DISPOSER DE RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

La Commission a remercié les donateurs qui ont apporté un soutien au fonds fiduciaire multidonateurs du programme de travail pluriannuel ou par le biais de fonds bilatéraux et a invité d'autres donateurs à suivre leur exemple¹.

Plus précisément, la Commission a exprimé le besoin de disposer de fonds extrabudgétaires pour:

- i) aider les membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, y compris dans le cadre des initiatives liées à la collecte de données et au renforcement des capacités au niveau national²;
- ii) organiser une réunion à composition non limitée du groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, aux fins de l'examen et de la révision, s'il y a lieu, du document *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – besoins et éventuelles mesures à prendre*, soumis à l'examen de la Commission à sa dix-huitième session, permettre à des pays en développement de participer et assurer un service d'interprétation, si nécessaire³;
- iii) aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴;
- iv) organiser deux colloques internationaux sur: i) conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages; et ii) gestion sur le site d'exploitation et mise en valeur des variétés des agriculteurs/variétés locales.
- v) appuyer la préparation du *Troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, y compris l'élaboration des études thématiques de référence et des rapports nationaux par les pays en développement et les pays les moins avancés⁵;
- vi) appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, en particulier dans les pays en développement, et la Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières⁶;
- vii) appuyer l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, avec la création d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières⁷.

¹ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 98.

² [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 42.

³ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 48.

⁴ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 61.

⁵ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 71.

⁶ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphe 76.

⁷ [CGRFA-17/19/Report](#), paragraphes 79 et 80.

Annexe
SOUSSION D'OBSERVATIONS ET DE CONTRIBUTIONS

		Soumission avant le:
Points focaux nationaux	1. Validation des points focaux nationaux / coordonnateurs <ul style="list-style-type: none"> • Valider les listes de coordonnateurs/points focaux nationaux après avoir vérifié qu'elles étaient correctes et complètes 	31 août 2019
Sécurité alimentaire	2. Le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour la sécurité alimentaire <ul style="list-style-type: none"> • Propositions de contributions pour la brochure reposant sur l'étude thématique de référence n° 69. 	31 août 2019
Accès et partage des avantages	3. Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de contributions pour les résultats suivants que la Commission a demandé à sa Secrétaire de préparer: <ol style="list-style-type: none"> i) une évaluation des activités passées de la Commission sur l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant; ii) une enquête actualisée sur les approches législatives, administratives et stratégiques existantes, y compris les pratiques optimales, en matière d'accès et de partage des avantages dans les différents sous-secteurs des RGAA et sur les savoirs traditionnels en rapport avec les RGAA que les peuples autochtones et les populations locales détiennent, en vue de déterminer les approches couramment adoptées et de tirer des enseignements de leur mise en œuvre, ainsi que de repérer les difficultés et de trouver des solutions; iii) un aperçu des éléments nouveaux qui se sont fait jour au titre d'autres accords ou instruments internationaux intéressant l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant; et iv) une proposition d'activités futures que la Commission pourrait mener dans le domaine de l'accès et du partage des avantages pour les différents sous-secteurs des RGAA 	31 août 2019
Nutrition	4. Nutrition et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture <ul style="list-style-type: none"> • Contributions sur <ol style="list-style-type: none"> i) l'expérience acquise en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives à la biodiversité et à la nutrition; ii) les pratiques optimales et enseignements tirés en matière d'intégration de la diversité biologique dans les programmes et politiques sur la biodiversité ainsi que sur les savoirs traditionnels relatifs aux aliments 	31 juillet 2020
Biodiversité	5. Besoins et éventuelles mesures à prendre pour donner suite au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de propositions de texte et de commentaires concrets sur le document <i>La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre</i> (figurant dans CGRFA-17/19/Report, appendice C) 	1 octobre 2019
Ressources phytogénétiques	6. Préparation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> <ul style="list-style-type: none"> • Les points focaux nationaux pour les ressources phytogénétiques sont invités à: <ol style="list-style-type: none"> i) faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour la période de juillet 2014 à décembre 2019 par le biais de WIEWS; et ii) fournir des résumés descriptifs des progrès réalisés entre janvier 2012 et décembre 2019. 	Janvier- décembre 2020
Ressources génétiques forestières	7. Préparation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> <ul style="list-style-type: none"> • Les points focaux nationaux sont invités à soumettre leurs rapports de pays pour le <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> 	30 juin 2020

Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none">• Les réseaux régionaux et organisations internationales concernés sont invités à soumettre des rapports sur leurs contributions à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières 8. Rapport d'avancement des pays sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques <ul style="list-style-type: none">• Les coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques sont invités à soumettre les rapports d'activité des pays sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, voir la Lettre circulaire aux gouvernements C/AGA-5 du 4 mars 2019	31 juillet 2019
Ressources extrabudgétaires	9. Besoin de ressources extrabudgétaires pour les activités de la Commission	